RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 1124 DU 02 OCTOBRE 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- vu le décret n° 2022-177 du 09 mars 2022 portant approbation des statuts du Fonds national de Développement agricole;
- sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 octobre 2024.

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :
- monsieur Moïse Achille HOUSSOU, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur Claude Emmanuel Comlanvi ACAKPO, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- madame **H. Armelle C. AHAMIDE MEANGOUA**, représentante du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;



- monsieur Koladé Ayédero OKOUDJOU, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi;
- monsieur **Djoiri Imali Hermann DJETTA**, représentant de la Chambre nationale d'Agriculture ;
- monsieur **Olagoké Arouna LAWANI**, représentant de la Plateforme nationale des Organisations paysannes et de Producteurs agricoles.

Article 2

Monsieur **Dossa AGUEMON** est nommé président du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole sont nommés pour un mandat de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-080 du 03 mars 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

muald WADAGNI Ministre d'Etat Fait à Cotonou, le 02 octobre 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Gaston Cossi DOSSOUHOUI

<u>AMPLIATIONS</u>: PR:6; AN:4; CC:2; CS:2; C.COM:2; CES:2; HAAC:2; HCJ:2; MAEP 2; MEF:2; AUTRES MINISTERES:19; SGG:4; JORB 1.